

CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS DE TK ELEVATOR

(CdCF TKE V8.0, mars 2021)

Gestion des fournisseurs et développement durable

TK Elevator (c'est-à-dire TK Elevator GmbH et toutes ses filiales) considère le développement durable comme un élément essentiel de son activité. En tant que groupe technologique, TK Elevator achète des matières premières, produits et services auprès de fournisseurs du monde entier afin de garantir le succès de nos clients sur le long terme, en leur fournissant des solutions, produits et services innovants. Cette approche nécessite une gestion responsable visant à établir un *business model* offrant une valeur ajoutée sur le long terme. Pour cette raison, nos fournisseurs font partie intégrante de notre stratégie de développement durable. Dans toutes nos activités d'approvisionnement, nous tenons compte d'un ensemble de critères économiques, techniques et procéduraux, ainsi que de facteurs sociaux et écologiques essentiels tels que les droits humains, les conditions de travail, la lutte contre la corruption et la protection de l'environnement. Indépendamment des produits, services, marchés, régions ou processus, les principaux facteurs d'évaluation des fournisseurs chez TK Elevator sont toujours le coût, la qualité, la fiabilité, l'innovation et la durabilité. TK Elevator attend de ses fournisseurs qu'ils se conforment aux lois nationales en vigueur, aux principes du Pacte mondial des Nations unies et au Code de conduite des fournisseurs de TK Elevator. En outre, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils introduisent des processus appropriés au sein de leurs organisations pour garantir le respect des lois applicables et conduire à des améliorations continues des principes et exigences énoncés dans le Code de conduite des fournisseurs de TK Elevator. De plus, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils veillent au respect de ces principes et prescriptions par toutes leurs filiales. Aux fins du présent Code de conduite des fournisseurs, « société affiliée » désigne une entreprise dans laquelle l'une des parties détient une participation directe ou indirecte de plus de 50 % du capital social avec droit de vote.

Droits humains et droits du travail

TK Elevator attend de ses fournisseurs qu'ils respectent les droits fondamentaux accordés à tous les employés en vertu des lois nationales applicables. En outre, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils reconnaissent pleinement la Charte internationale des droits humains et les normes du travail publiées par l'Organisation internationale du travail (OIT), en tenant dûment compte des lois et réglementations applicables dans les différents pays et sur chaque site. TK Elevator attend de ses fournisseurs qu'ils respectent les droits des tiers et minimisent les effets négatifs potentiels en tenant compte de toutes les normes internationales applicables.

Main d'œuvre enfantine

TK Elevator attend de ses fournisseurs qu'ils interdisent et sanctionnent tout type de travail des enfants au sein de leur organisation.

Discrimination

TK Elevator attend de ses fournisseurs qu'ils favorisent l'égalité des chances et de traitement. En outre, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils interdisent toute forme de discrimination au niveau du recrutement, de la promotion ou de la sélection d'employés dans le cadre des programmes de formation de base ou avancée. Au sein de l'organisation de nos fournisseurs, aucun employé ne peut faire l'objet d'une discrimination fondée sur le genre, l'âge, la couleur, la race, l'origine ethnique ou sociale, la nationalité, l'orientation sexuelle, le handicap, la religion, la vision du monde ou l'opinion politique.

Travail forcé

TK Elevator attend de ses fournisseurs qu'ils interdisent tout type de travail forcé ou de trafic humain dans leur organisation et qu'ils refusent d'y contribuer.

Liberté d'association

TK Elevator attend de ses fournisseurs qu'ils respectent les droits de leurs employés en vertu de la loi nationale applicable, qu'ils forment un comité d'entreprise, un comité de négociation collective ou d'autres systèmes de représentation des employés, et qu'ils négocient une négociation collective.

Rémunération et temps de travail

TK Elevator attend de ses fournisseurs qu'ils se conforment pleinement aux lois nationales applicables en matière de temps de travail. En outre, les employés de nos fournisseurs doivent recevoir une rémunération conforme à la loi nationale applicable.

Minerais du conflit

TK Elevator attend de ses fournisseurs qu'ils respectent toutes les réglementations applicables en matière de minerais du conflit. Si un produit contient un ou plusieurs minerais du conflit (étain, tantale, tungstène et or ou leurs minerais), nous attendons de nos fournisseurs qu'ils soient en mesure de présenter sur demande des documents transparents sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement jusqu'à la fonderie.

Santé et sécurité au travail

TK Elevator attend de ses fournisseurs qu'ils se conforment pleinement aux lois nationales en vigueur régissant la santé et la sécurité au travail. En outre, nos fournisseurs doivent établir et maintenir un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail approprié (par exemple, conformément à la norme OHSAS 18001, ou équivalent national). Ce système doit limiter les risques réels et potentiels pour la santé et la sécurité au travail. En outre, nos fournisseurs doivent former leurs employés dans le but de prévenir au mieux accidents et maladies professionnelles.

Protection de l'environnement

TK Elevator attend de ses fournisseurs qu'ils se conforment à toutes les lois, réglementations et normes nationales applicables en matière de protection de l'environnement. Nos fournisseurs sont tenus d'établir et de maintenir un système de gestion de l'environnement approprié (par exemple, conformément à la norme ISO 14001 ou équivalent national) dans le but de minimiser l'impact et les risques environnementaux et d'améliorer la protection de l'environnement dans leurs activités quotidiennes, y compris en prenant des mesures pour gérer et réduire la consommation d'eau, d'énergie et de matériaux, la production de déchets et les émissions de gaz à effet de serre et d'autres polluants.

Conduite en environnement d'affaires

Interdiction de la corruption et des actes de corruption

TK Elevator attend de ses fournisseurs une tolérance zéro vis-à-vis de la corruption et le respect de toutes les conventions anti-corruption des Nations unies (ONU) et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ainsi que de toutes les lois anti-corruption en vigueur. En particulier, nos fournisseurs sont tenus de s'assurer que leurs employés, sous-traitants et agents n'offrent, ne promettent ou n'accordent aucun avantage à des employés de TK Elevator ou à des parties liées dans le but de se voir attribuer une commande ou de bénéficier d'un traitement préférentiel dans leurs transactions commerciales.

Invitations et cadeaux

TK Elevator attend de ses fournisseurs qu'ils s'abstiennent d'offrir des invitations ou des cadeaux à ses employés dans le but d'exercer une quelconque forme d'influence. Toute invitation ou tout cadeau offert à des employés de TK Elevator ou à des parties liées, le cas échéant, doit être raisonnable et proportionné, c'est-à-dire qu'ils doivent avoir une faible valeur financière et ne pas sortir des pratiques commerciales habituelles. Nous attendons également de nos fournisseurs qu'ils s'abstiennent de demander des avantages indus aux employés de TK Elevator ou aux parties liées.

Prévention des conflits d'intérêts

Dans nos relations d'affaires, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils prennent toutes leurs décisions sur la base de critères objectifs. Tout facteur susceptible d'influencer les décisions de nos fournisseurs en raison de conflits d'intérêts privés, commerciaux ou autres doit être évité dès le début. Il en va de même pour les membres de la famille et les autres parties liées.

Libre concurrence

Chez TK Elevator, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils pratiquent une concurrence équitable et qu'ils se conforment aux lois et réglementations en vigueur en matière de pratiques anticoncurrentielles. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils s'abstiennent de tout accord avec nos concurrents susceptible de constituer une violation du droit de la concurrence, ni de tirer parti de leur position dominante sur le marché.

Blanchiment d'argent

TK Elevator attend de ses fournisseurs qu'ils se conforment à toutes les lois applicables régissant la prévention du blanchiment d'argent et qu'ils ne participent à aucune activité de blanchiment d'argent.

Relations avec les fournisseurs

TK Elevator attend de ses fournisseurs qu'ils communiquent les principes énoncés dans le présent document à leurs sous-traitants et propres fournisseurs et qu'ils tiennent compte de ces principes lors de la sélection de ces derniers. Nos fournisseurs sont tenus d'encourager leurs sous-traitants et fournisseurs à se conformer aux normes minimales du présent Code de conduite concernant la protection des droits humains, des conditions de travail, la lutte contre la corruption et la protection de l'environnement dans le cadre de leurs obligations contractuelles. De plus, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils achètent leurs matières premières auprès de sources légales uniquement et qu'ils soient en mesure de nous présenter, le cas échéant, des preuves de leur légalité.

Respect du Code de conduite des fournisseurs de TK Elevator

Nous vérifions régulièrement que nos fournisseurs respectent les principes et exigences énoncés dans le Code de conduite des fournisseurs de TK Elevator dans le cadre d'une auto-évaluation annuelle (dont la fréquence sera d'une fois par an maximum). En outre, nous nous réservons le droit de contrôler chaque fournisseur et d'effectuer un audit de durabilité sur son site ou de confier cette mission à un tiers qualifié. Dans le cas où un tel audit de durabilité est effectué par un tiers, le fournisseur prendra en charge tous les frais et charges générés par cet audit si le chiffre d'affaires annuel du fournisseur réalisé auprès de TK Elevator est supérieur à 100 000 €. Le coût de l'audit ne dépasse généralement pas 5 000 euros. TK Elevator recevra un rapport complet sur les résultats de l'audit. Toute violation des principes et des exigences énoncés dans le présent Code de conduite des fournisseurs de TK Elevator sera considérée comme une violation grave des obligations contractuelles du fournisseur à l'égard de TK Elevator.

Dans le cas où le fournisseur est soupçonné de violer l'un des principes ou exigences énoncés dans le Code de conduite des fournisseurs de TK Elevator (par exemple, sur la base d'articles de presse négatifs), TK Elevator se réserve le droit de demander au fournisseur la divulgation de toutes les informations pertinentes. En cas de violation manifeste d'un principe ou d'une exigence énoncés dans le présent Code de conduite des fournisseurs de TK Elevator ou de refus de mise en œuvre des mesures visant à améliorer ses performances en matière de durabilité, TK Elevator accordera un délai de grâce raisonnable, au terme duquel elle se réserve le droit de résilier pour motif valable tout ou partie des contrats avec le fournisseur avec effet immédiat.

En signant le présent document, le fournisseur confirme avoir pris connaissance des principes et dispositions énoncés dans le présent document et s'engage à les respecter :

Nom et adresse de l'entreprise	Lieu et date	Nom et fonction du signataire en lettres majuscules	Signature